MAIRIE
DE
BELLESSERRE
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE GARONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Conseil Municipal – N° 2026-08

Du 02 septembre 2026

Procès-Verbal

Membres du Conseil municipal	Présents	Absents avec procuration	Absents sans procuration
NOEL Sébastien	X		
GARCIA Ève	X		
GALLAIS Xavier	X		
MOUNIR Béatrice	X		
GARCIA Guy	X		
BROCHARD Marie-Éliane	X		
TOULOUSE Jérôme			X
GALLAIS Cécile	X		
PRETE Damien			X
SAINT-JOAN Anne	X		
MONLON-BORREL Jean-Louis	X		

9 Conseillers présents sur **11**

Le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Début de séance : 21h22

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. La personne désignée pour exercer cette fonction en accepte les conditions.

Secrétaire de séance : Anne Saint-Joan

1. Validation du Procès-Verbal du conseil municipal du 01 juillet 2026

Le Procès-Verbal de la séance du 01 juillet 2026 est soumis à validation.

Aucune remarque n'ayant été formulée, il est adopté à **l'unanimité**. (**9** voix POUR)

2. Délibération portant su la création de poste de Secrétaire Générale de Mairie

Vu
l'article L313-1 du code général de la fonction publique ;

Vu
le tableau des effectifs ;

Publié le : 05/10/2026 08:48 (Europe/Paris)
Par : Le Maire
https://www.intramuros.org/bellesserre/documents_administratifs/81153

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la nécessité de recruter une **Secrétaire Générale de Mairie**, afin d'assurer les missions administratives et le bon fonctionnement des services de la commune.

Ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** décide à l'unanimité **ACCEPTE** sa proposition, et :

DÉCIDE :
Article 1 : de la création d'un emploi de **Secrétaire Générale de Mairie** à temps non complet, soit **8 /35ème** pour la gestion administrative et financière de la commune à compter du **01/11/2026**.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie **B** de la filière **administrative**, au grade de **Rédacteur**.

Article 2 : de la modification du tableau des effectifs.

Adoptée à **l'unanimité.** (**9** voix POUR)

3. Délibération portant sur la modification du contrat VILLASSUR de Groupama

Vu

- le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions relatives aux compétences du Conseil Municipal ;
- le contrat d'assurance **VILLASSUR – Plan d'assurance des collectivités** souscrit auprès de **Groupama** ;
- la proposition de modification contractuelle transmise par Groupama ;
- le numéro de souscripteur de la Commune de Bellesserre : **31404326** ;

Considérant
Que la Commune de Bellesserre est titulaire d'un contrat d'assurance **VILLASSUR – Plan d'assurance des collectivités** auprès de Groupama ;

Que Groupama a proposé une modification des conditions du contrat d'assurance, nécessitant l'accord de la Commune ;

Que cette modification permet de maintenir la couverture assurantielle nécessaire aux besoins de la collectivité et à la protection de ses biens et activités ;

Que la cotisation annuelle correspondant au contrat modifié s'élève à **1 150,13 € HT**, soit **1 269,02 € TTC** ;

Ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** décide à l'unanimité **ACCEPTE** sa proposition, et :

DÉCIDE :
Article 1er – Modification du contrat

Publié le : 05/10/2026 08:48 (Europe/Paris)
Par : Le Maire
https://www.intramuros.org/bellesserre/documents_administratifs/81153

D'approuver la modification du contrat d'assurance **VILLASSUR – Plan d'assurance des collectivités** souscrit auprès de **Groupama**, référencé sous le numéro de souscripteur **31404326**, conformément aux conditions proposées par l'assureur.

Article 2 – Cotisation

D'approuver le montant de la cotisation annuelle, fixé à :

- **1 150,13 € HT** ;
- **1 269,02 € TTC**.

Article 3 – Autorisation donnée au Maire

D'autoriser **Monsieur le Maire** à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente modification du contrat, notamment l'avenant ou tout document contractuel transmis par Groupama.

Article 4 – Dépense

De prévoir les crédits nécessaires au règlement de la cotisation au budget communal.

Article 5 – Exécution

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à **l'unanimité.** (**9** voix POUR)

4. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'achat de panneaux de signalisation

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet d'acheter des panneaux de signalisation. Il présente le devis.

Ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** décide à l'unanimité **ACCEPTE** sa proposition, et :

DÉCIDE :

- De donner son accord pour le devis de SIGNALS pour un montant de **1299.58€ TTC**
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à cet achat
- De charger Monsieur le Maire de demander les subventions au taux le plus élevé
- De prévoir les crédits nécessaires au budget 2026.

Adoptée à **l'unanimité.** (**9** voix POUR)

5. Approbation du rapport de la CLECT portant sur le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme en tenant lieu et Cartes Communales

Vu
la séance de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 2 juillet 2026, et le rapport qui en résulte,

Considérant
que l'article 1609 nonies C précise que rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du code général des

Publié le : 05/10/2026 08:48 (Europe/Paris)
Par : Le Maire
https://www.intramuros.org/bellesserre/documents_administratifs/81153

collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président,

Monsieur le Maire indique que les attributions de compensation de la commune seront révisées ultérieurement par le conseil communautaire selon les orientations et préconisations du rapport de la CLECT,

Ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** décide à l'unanimité **ACCEPTE** sa proposition, et :

APPROUVE
le rapport de la CLECT du 02/07/2026 concernant l'évaluation de la compétence Plan Local d'Urbanisme, documents en tenant lieu et Carte Communale

PRÉCISE
que copie de la présente délibération sera adressée au président de la communauté de communes.

Adoptée à **l'unanimité.** (**9** voix POUR)

6. Demande de subvention auprès du Conseil département pour l'achat et l'installation d'une climatisation

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet d'acquérir et d'installe un système de climatisation afin d'améliorer les conditions d'accueil et de confort des occupants des locaux communaux.

Il présente au Conseil Municipal le projet ainsi que le principe de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental afin de contribuer au financement de cette opération.

Ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** décide à l'unanimité **ACCEPTE** sa proposition, et :

DÉCIDE :

- De donner son accord à la réalisation du projet d'achat et d'installation d'un système de climatisation ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et à solliciter les subventions susceptibles d'être accordées ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération ;
- De solliciter auprès du Conseil départemental une subvention au taux le plus élevé possible ;
- De prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération au budget communal 2026.

Adoptée à **l'unanimité.** (**9** voix POUR)

7. Demande de subvention auprès de la Région pour l'achat et l'installation d'une climatisation

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'acquérir et d'installe un système de climatisation afin d'améliorer les conditions d'accueil et de confort des occupants des locaux communaux.

Il présente au Conseil Municipal le projet ainsi que le principe de solliciter une subvention auprès de la Région afin de contribuer au financement de cette opération.

Publié le : 05/10/2026 08:48 (Europe/Paris)
Par : Le Maire
https://www.intramuros.org/bellesserre/documents_administratifs/81153

Ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** décide à l'unanimité **ACCEPTE** sa proposition, et :

DÉCIDE :

- De donner son accord à la réalisation du projet d'achat et d'installation d'un système de climatisation ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et à solliciter les subventions susceptibles d'être accordées ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération ;
- De solliciter auprès de la Région une subvention au taux le plus élevé possible ;
- De prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération au budget communal 2026.

Adoptée à **l'unanimité.** (**9** voix POUR)

Questions diverses :

a. **Bureau de la CDG31** : le Conseil prend acte de la désignation de **Sébastien NOEL en qualité de membre suppléant** au bureau de la CDG31.
b. **Association des Maires Ruraux de Haute-Garonne** : **Sébastien NOEL est membre du bureau** de l'Association des Maires Ruraux de Haute-Garonne.
c. **Sécurisation du podium lors de la fête locale** : afin de sécuriser et de délimiter l'accès au podium, il est proposé l'acquisition de **8 cônes de chantier avec enrouleurs de rubalise**, pour un montant de **1 000 €**.
d. **Climatisation** : les devis relatifs à **l'achat et à l'installation d'un système de climatisation** seront présentés lors du **prochain Conseil municipal**, afin qu'une décision puisse être prise.

La séance est désormais close

Fin de séance à : 22h53

À BELLESSERRE, le 02 septembre 2026

Le Maire, Sébastien NOEL



Publié le : 05/10/2026 08:48 (Europe/Paris)
Par : Le Maire
https://www.intramuros.org/bellesserre/documents_administratifs/81153